

« Éditorial »

Marc LeBlanc

Criminologie, vol. 19, n° 2, 1986, p. 3-7.

Pour citer ce document, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/017237ar>

DOI: 10.7202/017237ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

LA PRÉDICTION DES COMPORTEMENTS ANTISOCIAUX : UN DÉFI

La prédiction des comportements antisociaux est un champ d'application tout désigné pour mettre en pratique les connaissances sur les causes de la délinquance et pour remettre en question les approches répressives et curatives qui dominent les politiques criminelles actuelles. Les connaissances de plus en plus nombreuses et de plus en plus spécifiques, qu'accumulent les criminologues depuis les travaux des Glueck il y a un demi siècle, se prêtent, maintenant plus qu'avant, au développement d'instruments de prédiction et à l'adoption de politiques de prévention du comportement délinquant. En effet, la criminologie étiologique a dépassé la phase de l'identification des facteurs criminogènes pour dégager leurs interactions et la pertinence de groupes de facteurs propres à chaque phase de la vie (petite enfance, enfance, adolescence, jeunesse), facteurs qui sont utiles pour dépister les individus à risque d'activités criminelles.

Ce numéro sur la prédiction des comportements antisociaux, dans la foulée du développement des connaissances sur les causes du comportement délinquant, poursuit deux objectifs éminemment pratiques. D'une part, faire le bilan des facteurs individuels qui apparaissent nécessaires pour prédire les comportements délinquants ultérieurs. D'autre part, appuyer la proposition que la prédiction est possible grâce, en particulier, à quelques exemples québécois. En poursuivant ces deux objectifs, ce numéro permet aux praticiens de faire le tour des facteurs criminogènes qui apparaissent, à l'heure actuelle, les plus spécifiques en regard des activités criminelles qui se développent au cours des diverses phases de la vie; et, il soutient la nécessité de donner une priorité claire aux actions et aux programmes qui mettent l'accent sur des interventions préventives.

POURQUOI REVENIR SUR LA PRÉDICTION?

Beaucoup de criminologues croient que le dossier de la prédiction doit être classé aux oubliettes en raison de la relative

inefficacité des tentatives antérieures et des questions d'éthique que le dépistage préventif soulève. D'autres proposent de remettre ce dossier sur la table de travail des criminologues en soutenant que le développement des connaissances sur les causes du comportement délinquant et les techniques statistiques permettent de limiter les difficultés rencontrées antérieurement. Les premiers, à partir du milieu des années 1960 (par exemple, Kahn, 1965; Venezia, 1971; Weiss, 1974) ont contribué à faire de la prédiction un sujet tabou en criminologie. Les seconds (par exemple, Farrington et Tarling, 1985; Wilkins, 1985; et ce numéro) affirment qu'il convient, à l'heure actuelle, de réévaluer toute la question de la prédiction des comportements antisociaux.

Sans contester les déficiences méthodologiques des études de prédiction du comportement délinquant d'il y a vingt ans et plus et sans occulter les questions d'éthique que soulève le dépistage préventif et qui sont très bien documentées dans les écrits criminologiques (par exemple Monahan, 1981), il n'en demeure pas moins que l'évaluation de l'efficacité des indices retenus pour prédire le comportement délinquant montre clairement que ces tentatives anciennes s'avéraient des décisions de dépistage préventif meilleures qu'un choix au hasard ou que l'ignorance de ces signes précoces du comportement délinquant (par exemple Loeber et Dishion, 1983; et Loeber et Stouthamer-Loeber, 1986). D'autres conditions militent en faveur de la réouverture du dossier de la prédiction : les progrès de l'analyse statistique, des méthodologies plus rigoureuses et souvent de nature expérimentale, l'élargissement du répertoire des facteurs bio-socio-psychocriminogéniques, une meilleure connaissance des interactions qu'ils entretiennent entre eux.

Les impératifs qui obligent les criminologues à réouvrir le dossier de la prédiction sont avant tout reliés à la définition même de la criminologie comme science appliquée. Les criminologues qui optent pour une criminologie appliquée s'intéressent au transfert des connaissances dans les domaines de la politique criminelle et de la pratique clinique. Les travaux sur la prédiction trouvent alors deux champs d'application : d'une part, si le dépistage devient possible, ils peuvent proposer des politiques de prévention spécifique plutôt que de traitement (par exemple, Waller et Weiler, 1984; Fréchette et Leblanc, 1986); d'autre part, les instruments de prédiction, en identifiant les prédicteurs utiles, renforcent les opérations de diagnostic et

de pronostic ainsi que le choix raisonné d'une intervention appropriée.

À QUELLES CONDITIONS RÉOUVRIR LE DOSSIER DE LA PRÉDICTION?

Les rapports entre la morale et la science sont toujours difficiles comme le montre les travaux de Monahan (1981), Wilkins (1985) et Marceau (1986). C'est pourquoi certains diront qu'il faut réouvrir le dossier de la prédiction seulement s'il est possible de répondre adéquatement aux problèmes d'ordre éthique. D'autres soutiendront une position plus pragmatique en évaluant les avantages et les inconvénients sociaux de la prédiction. D'autres, encore, suggéreront des essais contrôlés.

Les moralistes (par exemple, Venezia, 1971) affirment que l'on ne doit pas réouvrir le dossier de la prédiction parce que le dépistage précoce est une atteinte à la liberté des individus et qu'il constitue un étiquetage néfaste. Ceux qui soutiennent la prédiction proposent de n'appliquer des interventions préventives qu'avec le consentement du sujet ou de ses parents. Les recherches, d'ailleurs sont encore insuffisantes sur les effets réels de l'étiquetage (Farrington et Tarling, 1985).

Les pragmatiques (par exemple, Floud, 1982; Wilkins, 1985) reconnaissent qu'il y a des erreurs, les faux positifs, ceux qui devraient commettre des délits mais qui ne le font pas, et les faux négatifs, ceux qui ne devraient pas commettre de délits mais qui le font; la prédiction constitue un risque pour les premiers, le risque du consommateur, tandis que les seconds sont un danger pour la communauté, le risque du prédicteur. Le choix entre l'un ou l'autre risque est une question d'évaluation des coûts et des bénéfices sociaux, c'est un choix de société. En criminologie, le risque du consommateur est souvent minime car il est connu qu'il s'agit souvent d'individus qui présentent d'autres types de problèmes d'adaptation et à qui un soutien préventif ne peut être néfaste, compte tenu de leurs antécédents criminogènes.

Les expérimentalistes (par exemple, Farrington et Tarling, 1985, Tremblay, 1985) proposent des essais contrôlés, c'est-à-dire des recherches expérimentales et/ou longitudinales pour vérifier de façon systématique la validité des prédictions du comportement antisocial. Ces auteurs veulent respecter les

positions des pragmatiques et des expérimentalistes tout en étant pleinement conscients des dangers d'une application contraignante de la prédiction.

COMMENT ABORDER LE DOSSIER DE LA PRÉDICTION?

Ce numéro soutient que le dossier de la prédiction du comportement délinquant doit être repris de fond en comble. C'est pourquoi deux des cinq articles présentent une recension des écrits scientifiques, récents et anciens, sur les facteurs criminogènes les plus souvent et les plus intimement associés aux activités criminelles ultérieures, à l'adolescence ou à l'âge adulte. Les articles de Farrington, de Loeber et Stouthamer-Loeber s'attaque à cette tâche essentielle de l'identification, à travers les écrits, des signaux précoces de l'agir antisocial; le premier en ayant à l'esprit les activités délinquantes à haute fréquence, la délinquance chronique, le second en traitant du comportement délinquant dans son ensemble. Les lecteurs, en parcourant ces articles, trouveront des facteurs criminogènes spécifiques qui pourront les aider à focaliser leur recherche d'informations lors d'un diagnostic criminologique; ils pourront, de plus, retenir des indices de l'efficacité de ces facteurs pour établir le pronostic criminologique si nécessaire dans la pratique.

Les trois autres articles, à partir de données recueillies au Québec, abordent trois prédictions spécifiques : la prédiction de l'inadaptation à l'adolescence à partir du comportement en classe de première année primaire (Tremblay, LeBlanc et Schwartzman), la prédiction de la violence (Marceau) et la prédiction de la criminalité adulte à travers une analyse de la carrière criminelle (LeBlanc). Ces articles montrent que la prédiction est possible mais non sans limites et difficultés. Comme les premiers, ils permettent de faire ressortir des indices utiles pour le diagnostic et le pronostic.

UN DÉFI ET UN MOYEN

L'ensemble de ce numéro soutient une idée force : la prévention doit trouver une place prépondérante parmi nos politiques criminelles. Elle ne saura l'atteindre sans améliorer notre efficacité dans le dépistage précoce des individus à haut risque délinquantiel. Voilà un des défis majeurs de la criminologie; réouvrant le dossier difficile de la prédiction, nous com-

mencerons à relever ce défi. Tout en étant fort conscient des risques de toute nature (d'ordre éthique et politique, en particulier) qu'impliquent ces recherches, nous croyons néanmoins opportun de verser ces pièces au dossier de la prédiction.

M. L.

RÉFÉRENCES

- FARRINGTON, D.P., R. TARLING (1985), *Prediction in Criminology*, Albany, State University of New York Press.
- FLOUD, J. (1982), «Dangerousness and Criminal Justice», *British Journal of Criminology*, 22 : 213-28.
- FRÉCHETTE, M., M. LEBLANC (1986), *Délinquances : émergence et développement*, Chicoutimi, Gaétan Morin.
- KAHN, A.J. (1965), «The Case of the Premature Claims», *Crime and Delinquency*, 11 : 217-228.
- LOEBER, R., T.J. DISHION (1983), «Early Predictors of Male Delinquency : a Review», *Psychological Bulletin*, 94 : 68-99.
- LOEBER, R., M. STOUTHAMER-LOEBER (1986), «The Prediction of Delinquency in Quay, H.C.», *Handbook of Juvenile Delinquency*, New York, Wiley.
- MONAHAN, J. (1981), *Predicting Violent Behavior*, Beverly Hills, Sage.
- TREMBLAY, R.E. (1985), «Une approche expérimentale : le prix de nos prétentions à une approche scientifique», dans R.E. Tremblay, A.M. Favard, R. Jost, *le Traitement des adolescents délinquants*, Paris, Fleurus, 269-306.
- VENEZIA, P.S. (1971), «Delinquency Prevention», *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 8 : 108-117.
- WALLER, I., D. WEILER (1984), *la Prévention du crime par le développement social*, Ottawa, Conseil canadien de développement social.
- WEIS, K. (1974), «The Glueck Social Prediction Table — an Unfulfilled Promise», *Journal of Criminal Law and Criminology*, 65 : 395-404.
- WILKINS, L.T. (1985), «The Politics of Prediction», dans D.P. Farrington, R. Tarling, *Prediction in criminology*, Albany, State University of New York Press, 34-53.